

ÉCHOS DE L'ATELIER

« L'entretien des cimetières sans phytosanitaire » 20 juin 2017 ● Ambrières-les-Vallées

En bref...



Le mardi 20 juin 2017, 25 participants ont participé à la rencontre « *la gestion différenciée des cimetières sans phytosanitaires* » à Ambrières-les-Vallées.

Dans un contexte où la réglementation relative à l'usage des produits phytosanitaires est de plus en plus contraignante, **les cimetières**, avec les terrains de sports, sont souvent la dernière étape du « zéro phyto » pour les collectivités. La mise en œuvre d'une gestion différenciée peut ainsi faciliter un entretien sans pesticide.

Toutefois, il reste souvent difficile d'appliquer ce mode de gestion dans les cimetières du fait de la perception des familles vis-à-vis du lieu, mais aussi à cause d'une conception au départ, trop souvent minérale. La **conception nouvelle des cimetières ou de leur**

extension peut être une opportunité au changement de pratiques. Enfin, plus qu'ailleurs, la **communication est un outil indispensable** pour accompagner les changements dans les cimetières.

Pour illustrer cette réalité, deux communes ont témoigné sur des « mises en pratiques » de gestion différenciée dans leur cimetière.

Guy Ménard, maire d'Ambrières-les-Vallées, a précisé la démarche et les nouvelles pratiques mises en place en matière d'entretien du cimetière.

Pierre Avallart, adjoint à Bouère, a présenté la démarche engagée par la commune pour l'entretien de son cimetière.

Ces témoignages ont été complétés par un rappel d'éléments de contexte sur l'évolution des cimetières dans l'espace et dans le temps, par Sébastien Lévêque (Paysagiste DPLG, Urbaniste du CAUE), ainsi que des exemples et des techniques de végétalisation des cimetières, par Agathe Lemoine, animatrice de Phyt'Eau Propre 53.

Introduction



[Diaporama de
présentation du Réseau
des collectivités](#)

Vingt-cinq participants sont accueillis par Louis Michel, Conseiller départemental, et Guy Ménard, Maire d'Ambrières-les-Vallées. Après la présentation du Réseau des collectivités, Maude Laurent, animatrice de ce réseau, présente le déroulé de la rencontre.

■ *Présentation des enjeux liés au cimetière*

Éléments de contexte sur l'évolution des cimetières

Sébastien Levêque (Paysagiste DPLG, Urbaniste du CAUE) présente des éléments de contexte sur l'évolution des cimetières dans l'espace et dans le temps, et une réflexion sur la requalification et l'extension de ces lieux en mutation. Il rappelle que le cimetière est l'espace le plus sensible de la commune.

Historiquement situés à côté de l'église, les cimetières se sont peu à peu déplacés à la périphérie des bourgs, avec les théories hygiénistes du milieu du XIX^{ème} siècle, tout en privilégiant l'implantation et la symbolique.

Désormais, les cimetières sont des espaces davantage conçus comme des parcs paysagers, un jardin, un espace public. La mutation de ce lieu amène une réflexion sur leur requalification et leur extension.

En effet, les cimetières sont des lieux publics de méditation, de recueillement et de mémoire. Mais ils sont aussi des lieux faisant l'objet de contraintes législatives et réglementaires exercées par les pouvoirs de police générale et spéciale dévolus au maire.

Plusieurs pistes d'actions sont possibles pour réussir l'évolution de ce type d'espace : cela concerne la signalétique, la disposition, l'utilisation des matériaux locaux... Lors de la création d'une extension, et afin d'en faire un lieu participant à la qualité de vie, il est important de veiller à assurer une greffe à l'existant, de projeter des espaces jardinés, d'assurer l'harmonie, l'accessibilité, le respect du cycle de l'eau...

■ *Les témoignages*

Ambrières-les-Vallées, un entretien du cimetière sans phytosanitaire

Guy Ménard présente sa commune. Il rappelle que sa commune est pilote sur l'entretien des cimetières sans produit phytosanitaire dans le cadre du programme Phyt'Eau Propre. Jean-Pierre Buron, adjoint en charge des espaces verts et Emmanuel Javaux, directeur des services techniques, précisent la démarche mise en place par la commune.

« Le conseil municipal a souhaité, il y a cinq ans, devancer la réglementation en matière d'utilisation des produits phytosanitaires pour mettre en œuvre une transition vers une pratique zéro phyto. En effet, la refonte du cimetière avait des objectifs environnementaux, esthétiques et économiques. De plus, cette démarche visait la diminution des déchets verts (baisse des coûts du traitement, carburant en moins, problème de gestion des déchetteries en moins). A proximité du

cimetière, des stations de pompages sur la Mayenne et la Varenne sont présentes. Les pesticides sont souvent lessivés à la première pluie et donc contaminent les eaux. Avant, le cimetière d'Ambrières-les-Vallées était plutôt classique, fortement minéralisé et traité pour ne pas donner une impression d'abandon aux familles. Nous utilisions donc beaucoup de pesticides. En 2014, nous nous sommes rendus compte que 80 jours d'entretien étaient nécessaires pour effectuer le désherbage (manuel ou thermique). Il fallait donc réfléchir à aménager le cimetière d'une autre manière pour diminuer ce temps de travail.



Ainsi, sur trois ans, nous avons pratiqué un retrait progressif des produits phytosanitaires, notamment sur le terrain de foot et le cimetière : 2017 est notre 3^{ème} année sans phyto !

Concernant le cimetière, ce travail s'inscrit dans une démarche de long terme, qui passe par un changement de pratiques et des travaux de réaménagement. Le cimetière reste un espace très sensible, du fait de la

perception des familles vis-à-vis de ce lieu. De plus, notre cimetière comporte plusieurs contraintes : terrain en pente, non-alignement des carrés. Ces éléments nous ont amenés à faire le choix d'engazonner les grands espaces, et de réaménager certains carrés dans un style minéral nécessitant peu d'entretien.

Plus précisément, au niveau technique, il fallait conserver une structure drainante autour des tombes et gérer les niveaux. Le cimetière a une conception assez géométrique. Les aménagements ont débuté en 2015. Les entre-tombes et les allées de 10-15 cm ont été décapées. Un géotextile a également été posé (pour éviter que la terre ne remonte) et du gravier (14-20 en granulométrie). Le paillage minéral est esthétique et pratique (assez marchant). 2 types de graviers ont été testés (cf. photo ci-contre) : rond (moins marchant) et concassé (plus concluant). Des ifs de forme conique ont été plantés. 3 carrés inoccupés ont été regazonnés. Actuellement, 6 carrés sont réaménagés, ce qui a déjà fait gagner 40 jours de travail. L'objectif est d'atteindre les 10 jours de travail/an. Une grande parcelle est encore libre et le conseil municipal pense l'aménager en une zone de recueillement. Quelques travaux de végétalisation sont également prévus aux abords du cimetière, avec l'implantation de rosiers grimpants.



Enfin, les habitants acceptent bien ce changement de pratiques. Ils ont été régulièrement informés notamment via le bulletin communal. Par ailleurs, les agents sont très importants pour sensibiliser le public lorsqu'ils aménagent le cimetière. Une affiche « 0 phyto » est présente pour rappeler que la commune lutte contre la pollution de l'eau, de la faune et de la flore.

Les intervenants concluent que le début du 0 phyto était compliqué. Les premiers retours étaient en général bons. Ils ont pris soin d'un lieu cher aux yeux de tous. Plus globalement sur la commune, une transition au niveau du fleurissement a également été opérée en utilisant moins de plantes annuelles. »

👉 Combien ont coûté ces travaux ?

Emmanuel Javaux précise que les matériaux et les entreprises (mécanisation) représentent un coût de 2 000 euros TTC/carrés + 5 000 euros de main d'œuvre car les $\frac{3}{4}$ du travail sont faits à la main. Il a également été fait le choix de mobiliser l'ensemble du service pendant 15 jours car il s'agit d'un travail difficile physiquement, et la commune a fait appel à une équipe de l'association Valoren' de Gorrion. En tout, environ 7 000 euros par carré ont été dépensés. Cependant, c'est une dépense durable dans le temps.

👉 Comment avez-vous sensibilisé la population ?

Lors de la première intervention, le conseil municipal a invité le public à donner son avis. Le retour était plutôt satisfaisant. On n'aménageait qu'un seul carré pour récolter ces avis. Il y a également eu des explications dans le bulletin communal mais plus de retours ont eu lieu sur le terrain.

👉 Comment entamer des procédures pour enlever les monuments obsolètes (non entretenus, etc.) ?

Il faut les enlever car les vieux monuments sont parfois un danger (croix pouvant tomber, etc.) et prennent de la place. La procédure dure 3 ans. A la fin, des emplacements sont disponibles et des extensions peuvent être évitées. Parfois, près de 50% des tombes sont retirées car les tombes ne sont plus entretenues. Ce sujet est délicat, il faut donc réussir sa communication pour convaincre les citoyens.

Bouère, l'exemple d'un cimetière classé entretenu sans produit phytosanitaire

Pierre Avallart, adjoint à Bouère présente sa commune (1 070 habitants, commune 3 fleurs). Il précise ensuite la démarche de la commune quant à l'entretien du cimetière, en rappelant notamment que les pesticides ne sont en général pas biodégradables rapidement.

La commune n'utilise plus de produit phytosanitaire depuis 8 ans. Cette démarche n'est pas toujours facile. Concernant le cimetière, celui-ci a été aménagé en 1778 en jardin à la française, et est classé Monument Historique du fait de sa qualité paysagère exceptionnelle. La végétation, la géométrie et la forme des lieux sont protégées. Il est constitué de 4 carrés bordés de buis et d'ifs centenaires.



L'entretien de ce site consiste à une taille une fois par an à la Toussaint des buis. Cela représente 3 semaines de travail à 2 personnes pour réaliser les 3 faces des haies. Au niveau des inter-tombes (sable), les agents ont recours à l'usage de la binette et du râteau (5 à 8 fois par an). Les allées principales et secondaires totalement engazonnées sont quant à elles tondues en mulching.

De plus, **un règlement** a été défini pour la gestion du cimetière (comprenant notamment l'implantation des tombes et une limitation des accès aux véhicules) et est affiché à l'entrée du site. Par exemple, les tombes mesurent toutes 1m par 2m.

L'arrivée sur le cimetière est une allée engazonnée qui est stabilisée pour permettre l'accès des véhicules des pompes funèbres.

Des personnes viennent pour trouver un lieu calme et reposant. C'est donc ouvert au public. Par ailleurs, les agents de la commune se sont formés à des techniques de gestion des espaces verts.

Sur le reste de la commune : les agents utilisent **toutes les 2 à 3 semaines un brûleur** pour l'entretien des rues du centre bourg. La commune a également mis en place une tonte différenciée des espaces verts.

Enfin, la commune a établi un **plan d'entretien des espaces**, le classement 3 fleurs de la commune invite la municipalité à se doter d'un plan de gestion différenciée.



■ *Les exemples de végétalisation*

Autres exemples de réaménagements des cimetières et de techniques d'entretien

Agathe Lemoine, animatrice du programme Phyt'Eau Propre 53 présente des exemples d'aménagement et des pistes de techniques pour l'entretien des cimetières, à l'appui de nombreuses photos et retours d'expériences (cf. diaporama de la rencontre).

Pour mettre en place une gestion différenciée dans le cimetière, différents éléments sont proposés :

- **l'enherbement des allées**
- **la réfection de joints pavés**
- pour les allées principales, **le béton désactivé ou enrobé** : il peut y avoir quelques problèmes au niveau des joints, cependant l'entretien reste moindre.
- **les plantes couvre sol**, tels que les sédums, thym, ou plantes vivaces couvre-sol... autour des tombes (ex : cimetière d'Angers, création de zones enherbées)
- **l'utilisation de plantes choisies le long des murs**, par exemple avec l'implantation de bandes fleuries

Du point de vue matériel, il est conseillé :

- **l'adaptation** de la taille de la **tondeuse** à la largeur des allées (ou inversement)
- pour les zones sablées ou gravillonnées, le **désherbage mécanique** afin de couper les racines à 1cm au-dessous du sol.

Il est également présenté plusieurs **outils** :

	Rabot sur microtracteur
	Rabot sur microtracteur
	Désherbage mécanique à disques horizontaux sur motoculteur

Enfin, Agathe Lemoine présente plusieurs photographies de cimetières aménagés en parc paysager. Elle rappelle également l'importance de la **communication auprès des usagers**. Ainsi, de nombreux supports sont disponibles via le programme Phyt'Eau Propre 53 :

- des trames d'articles pour les bulletins municipaux sont disponibles
- des informations dans l'espace collectivités du site www.ecomotives53.fr

Liste des participants

NOM	Prénom	Statut	Collectivités
AUREGAN	Christelle	Agent	Laval
AVALLART	Pierre	Adjoint	Bouère
BAGLIN	Marylène	Maire	Couesmes-Vaucé
BEDOUET	Gérard	Maire	Saint-Saturnin-du-Limet
BOISNARD	Daniel	adjoint	Ambrières-lès-Vallées
BONNET	Séverine	Animatrice CPIE	Mayenne
BRUNEAU	Denis	Agent	Mayenne
BUARD	Yvon	3ème adjoint	Voutré
BURON	Jean-Pierre	1er adjoint	Ambrières-lès-Vallées
CONEUF	René	Élu	Gorron
GOUSSET	Ange	adjoint	Voutré
HAMON	Dominique	adjoint	Saint-Denis-de-Gastines
JAVAU	Emmanuel	DST	Ambrières-lès-Vallées
LEMOINE	Agathe	animatrice Phyt'eau propre	Laval
LEVEQUE	Sebastien	Paysagiste urbaniste - CAUE	CAUE
LODE	Madeleine	Élu	Mayenne
MARTIN	Pierre	Autre	
MENARD	Guy	Maire	Ambrières-lès-Vallées
MICHEL	Louis	1er Adjoint	Saint-Cyr-le-Gravelais
MIEUZET	Michel	1er adjoint	Saint-Denis-de-Gastines
MONTAGU	Delphine	Agent	Conseil départemental
PERRIGAULT	Jean-Luc	Agent	Saint-Hilaire-du-Maine
TELLIER	Mathilde	CAUE	Laval
VESVAL	Roselyne	4è adjointe	Ambrières-lès-Vallées

Etaient excusés :

NOM	Prénom	Statut	Collectivité - structure
DOUET	Kléber	adjoint	Courcité
DUPONT	Evelyne	Élu	Montsurs-Saint-Cénére
HALLE	Jean-Marc	adjoint, chargé de la communication	Montsûrs
LEROUX	Roger	Agent	Montsûrs
LETERME	Joël	Agent	Bonchamp-lès-Laval
PASQUIER	Thierry	Agent	Bonchamp-lès-Laval
TRAVERS	Charly	Agent	Saint-Hilaire-du-Maine
ZOCCHETTO	François	Élu	Laval